

J'avais également apprécié de travailler sous son autorité attentive, responsable et confiante dans la conduite de ma mission à la Banque centrale.

18. Il vous est prêt des positions réservées sur la réforme des holdings publics, sur la révision de la loi sur la monnaie et le crédit et même sur les conditions de cession du complexe sidérurgique d'Annaba. Cela vous aurait-il occasionné des inimitiés au sein des sphères dirigeantes dans le pays ?

Quand la nouvelle équipe économique (MM. Temmar, Khelil et Benachennou) a été désignée par le président Bouteflika en 1999, elle était bien entendu en droit de recevoir la coopération qu'un membre du gouvernement pouvait attendre d'une institution de l'Etat comme la Banque d'Algérie. Bien plus, je mettais l'expérience que j'avais accumulée personnellement à la disposition de nouveaux responsables qui en avaient d'autant plus besoin que certains avaient passé la quasi-totalité de leur vie professionnelle à l'extérieur du pays.

Comme je l'ai fait avec tous les gouvernements avec lesquels j'ai eu à travailler, j'exprimai franchement mon point de vue et frontalement mes divergences mais cela uniquement lors des sessions de travail dans un cadre officiel.

La réforme des holdings publics : l'un des projets importants auquel j'ai exprimé une forte opposition est celui des 3 lois (sur l'investissement, les participations de l'Etat et les privatisations) présentées par le ministre des Participations en 2000. Le chef de gouvernement m'invitait régulièrement à participer aux CIM sur des questions économiques. J'ai exprimé mon opposition à ce projet au cours du CIM et par écrit.

En effet, le redressement financier du pays ayant été réalisé avec succès dès 1998, les questions de l'investissement, du devenir du secteur public et des privatisations devenaient centrales pour notre économie. Et voilà qu'on s'engage dans une voie dont je soutenais qu'elle nous ferait perdre au moins 2 ans, celle de remplacer trois lois existantes (qui avaient au maximum 5 ans d'existence) par de nouveaux textes.

Aucun texte n'est parfait ; mais ce dont on avait besoin c'était d'une gouvernance qui respecte le texte existant, pas de perfectionner un nouveau texte qui, à son tour, ne sera pas respecté.

En vérité, le Président avait été convaincu par ses conseillers que les holdings étaient à la base des maux du secteur public, et qu'une nouvelle loi allait régler le problème. On a perdu ainsi non pas deux mais sept années puisque c'est maintenant seulement que l'on revient à la nécessité d'une stratégie industrielle que les dirigeants de holdings appelaient de leurs vœux sans être entendus.

Ma prise de parole n'est pas perçue pour ce qu'elle est, c'est-à-dire comme un point de vue défendu dans un débat organisé dans un cadre officiel autour d'une question de politique économique importante pour le pays.

La démission : très vite je prends conscience que mon indépendance d'esprit et l'indépendance institutionnelle de la Banque centrale commencent à irriter.

Dès juillet 1999, dans une interview donnée à une journaliste du *Financial Times*, et reprise par le

journal *El Moudjahid*, le président exprime son hostilité à la notion mandat conféré par la loi au gouverneur (mandat qui dans toutes les législations garantit l'indépendance des Banques centrales), déclarant qu'il ne peut accepter que quelqu'un qu'il nomme, il ne puisse pas le « dégommer ». Je suis surpris que soit accordée une telle importance à cette question, mais je n'ai pas de peine à identifier les conseillers qui ont cultivé cette sensibilisation. Je suis convaincu que ce sont les mêmes qui ont préparé et organisé mon ciblage lorsqu'à éclater l'affaire Khalifa.

Dans un contexte où le refus de la notion de mandat est exprimé publiquement à de nombreuses reprises et où mes désaccords avec l'équipe économique se multiplient, j'ai adressé au président le 26 août 2000 ma lettre de démission. Cette démission que je n'avais pas rendue publique à ce jour n'a pas été acceptée par le Président.

La révision de la loi sur la monnaie et le crédit, en février 2001, le gouvernement prépare un amendement de la loi sur la monnaie et le crédit. Le projet, élaboré par le ministre des Finances, M. Benachennou, comportait une certaine d'amendements. J'ai été invité par le gouvernement à un CIM consacré à ce sujet. Pour la question de la suppression du mandat du gouverneur, demandée par le Président, j'ai indiqué que ce serait ressenti comme un recul par les institutions financières internationales.

S'agissant de la certaine d'amendements présentés, j'ai exprimé avec force mes critiques de ce projet qui, de mon point de vue, cassait l'avancée institutionnelle apportée par la loi sur la monnaie et le crédit, introduisait incohérence et contradictions, et allait jusqu'à vouloir retirer à la Banque centrale la gestion des réserves officielles du pays. J'ai remis un document écrit établissant la position de la Banque d'Algérie sur ce projet. Le texte retenu finalement en Conseil des ministres a rejeté tous les amendements à l'exception de la suppression du mandat. M. Benachennou n'a cessé depuis lors de multiplier des déclarations contre la Banque d'Algérie et contre son gouverneur.

Les conditions de cession du complexe sidérurgique d'Annaba : en juin 2001, au premier Conseil de gouvernement auquel j'assiste en tant que ministre, le ministre des Participations présente le point de situation sur les négociations menées avec le sidérurgiste indien ISPAT pour le contrôle de Sider, avant décision. J'exprime ma préoccupation de constater que le souci de réussir une première privatisation risquait de prendre le pas sur une défense plus ferme de nos intérêts ; le chef de gouvernement désigne un groupe de travail comprenant le ministre des Participations, d'autres ministres et moi-même pour réexaminer la question ; le dossier finalement approuvé par notre groupe et présenté au Conseil des ministres comporte notamment la conservation de 30% du capital pour Sider au lieu des 20% prévus dans le projet initial.

Les hydrocarbures : début 2002, à l'occasion d'une présentation en Conseil de gouvernement par le délégué au Plan de la situation économique générale, je suis stupéfait d'apprendre une baisse de 1,7% du secteur des hydrocarbures pour l'année 2001 sans

qu'aucune explication ou information n'ait été fournie au gouvernement. Je pose la question au ministre de l'Energie qui explique cette baisse par les réductions de production découlant des quotas de l'Opep. Je savais que ce n'était pas la réponse exacte. J'ai saisi l'occasion d'une réunion «stratégique» des ministres et hauts responsables de l'économie pour poser de nouveau la question ; mais cela n'a fait que susciter l'exaspération de M. Khelil et l'embaras de M. Medelci qui présidait la réunion.

Lorsque le projet de loi sur les hydrocarbures a commencé à circuler, il y figurait un article qui remettait en cause de façon dangereuse l'obligation de rapatriement des recettes d'exportation des hydrocarbures imposée par la loi sur la monnaie et le crédit. Grâce à la vigilance de certains responsables, cette disposition a été retirée du projet.

Un article sur le projet de loi paru dans la revue *Medénénergie* fondée et dirigée par mon frère Abdenour — article signé par Ait Laoussine, Liassine, anciens ministres, et Maizi ancien responsable de Sonatrach — faisait une analyse raisonnablement critique de la loi et appelait à un débat national sur cette importante question. Cela aurait sans doute évité le va-et-vient que cette loi a fini par subir. Mais à l'époque, la publication de cet article et d'un autre relatif à la restructuration du secteur de l'électricité qui abondait dans le même sens avait entraîné immédiatement une instruction de blocage des abonnements à la revue de Sonatrach puis Sonelgaz et également de la fameuse BRC ; tandis que la conférence internationale organisée à Alger par la revue *Medénénergie* et ayant regroupé des experts internationaux comme Nicolas Sarkis, Nordine Ait Laoussine ou Sadek Boussena a été privée de la participation des cadres du secteur de l'énergie.

Le déclenchement de l'affaire Khalifa début 2003, allait offrir à M. Benachennou qui était de nouveau ministre des Finances, bien des occasions de multiplier les phrases accusatrices, et de montrer du doigt à de nombreuses reprises la Banque d'Algérie de façon générale et son gouverneur en particulier.

Après mon inculpation, M. Benachennou m'a publiquement mis en cause à propos de l'agrément d'El Khalifa Bank sans que M. Belaïz, pourtant garde des Sceaux, ne trouve rien à dire à cette incartade d'un membre de l'exécutif.

19. Comment interprétez-vous votre mise en cause dans l'affaire de la banque Khalifa ? Vous estimez constituer la cible d'un complot ou considérez-vous que vous faites les frais d'un simple dysfonctionnement de la justice ?

L'instruction de l'affaire Khalifa, ouverte en 2003, a connu aussitôt après les élections présidentielles une relance annoncée dans la presse par le ministre de la Justice. J'ai reçu en septembre 2004 — sur réquisitoire d'un procureur — une convocation comportant a priori, et avant d'avoir été entendu, tout un chapelet d'accusations qui me seront notifiées, sans aucun fondement comme autant des chefs d'inculpation. Dès le lendemain, un compte rendu de l'audition est publié par le *Quotidien d'Oran* citant une "source judiciaire" qui violait ouvertement le secret de l'instruction.

Une semaine plus tard, mon frère Abdenour, ancien ministre de l'Industrie et sa fille Yasmine subissent le même scénario et se voient notifier les mêmes chefs d'inculpation. On connaît maintenant le montage que l'accusation veut faire des abonnements à la revue *Medénénergie* fondée par mon frère et de l'emploi de sa fille à Khalifa Airways pour nous accuser entre autres d'«association de malfaiteurs».

Il était clair dès le départ que l'opération consistait à faire croire qu'un l'ancien gouverneur a été le complice, dès l'agrément de cette banque en 1998, d'une opération d'escroquerie. Il était clair que le lancement de cette opération ne pouvait avoir été fait sans une décision à un niveau politique élevé. Mon frère et moi avons été les seuls anciens responsables à être convoqués pour être inculpés et cela dès septembre 2004.

À la question sur les raisons de cette agression judiciaire et de cette instrumentalisation de la justice contre nous, la réponse était dans la presse : ainsi, le 13 septembre 2004, une semaine après mon inculpation, on peut lire dans *El Watan* : «Les éléments du puzzle du procès de l'affaire Khalifa tels qu'ils apparaissent en l'état actuel du déroulement de l'enquête judiciaire à travers les bribes d'informations distillées par l'institution judiciaire via la presse sous la couvert de l'anonymat laissent plutôt sceptiques quant à la volonté de l'Etat de faire toute la lumière sur cette affaire. Beaucoup n'excluent pas que l'objectif non avoué recherché à travers l'affaire Khalifa, c'est de faire le procès de Benflis et de ses proches pour leur faire payer leurs positions anti-Bouteflika lors de la dernière élection présidentielle.»

De son côté, le quotidien français *La Tribune* du 2 juin 2005 écrit : «L'enquête sur l'affaire Khalifa a commencé sur fond de règlements de comptes politiques entre les partisans et les adversaires du président Bouteflika. "Abdelouhab Keramane est victime d'un règlement de comptes politique. Il s'est opposé sur la réforme bancaire à l'ancien ministre des Finances Abdelatif Benachennou. Et il a été présenté au président Bouteflika comme étant proche de Ali Benflis, ancien Premier ministre et rival du président Bouteflika aux présidentielles d'avril 2004", souligne un proche du dossier. Au lieu de la crédibiliser, l'inculpation de l'ancien gouverneur de la Banque d'Algérie a jeté le doute sur cette enquête qui officiellement doit faire la lumière sur l'affaire Khalifa et répondre à plusieurs questions cruciales.»

En définitive, l'objectif de cette opération est double : d'une part, désigner un ancien gouverneur comme bouc émissaire pour essayer de donner de la substance au procès ; d'autre part, punir politiquement la famille Keramane qui n'a pas manifesté au pouvoir les signes d'allégeances qu'il affectionne. Bien que les raisons politiques de nos inculpations aient été claires dès le début, nous avons accepté de nous soumettre à la procédure d'instruction pour démontrer l'absence totale de fondements aux accusations. Mon frère et ma nièce donnent toutes les explications nécessaires sur les virements reçus, l'un au titre de l'abonnement à sa revue et l'autre à titre de budget pour le bureau de représentation de Khalifa Airways ; ils fournissent toutes les pièces justificatives.



En ce qui me concerne, j'ai également donné toutes les explications au juge sur l'agrément et le contrôle et j'ai eu le sentiment de l'avoir totalement convaincu.

Toute l'instruction s'est limitée pour chacun d'entre nous à deux auditions en septembre et décembre 2004. Il n'y a pas eu la moindre vérification, ni confrontation, tellement les dossiers paraissaient clairs. Aussi quand se déroule l'audition de récapitulation en mai 2006, — c'est-à-dire après un an et demi de silence au niveau de l'instruction — nous pensions être à la veille d'un non-lieu.

Malheureusement, et à notre grande surprise, l'ordonnance de transmission avait un caractère accusateur qui ne reflétait aucunement les auditions ; cela fut confirmé par l'arrêt de renvoi de la chambre d'accusation. Sans avoir procédé à aucune vérification, l'accusation retient des qualifications pénales qui n'ont aucune relation avec les faits reprochés. Nous ne sommes plus surpris du rejet de nos pourvois par la Cour suprême sans respect des procédures.

Il était clair que l'agression politique sous couvert de judiciaire menée contre nous continuait. Nous avons alors adressé à la presse nationale un communiqué pour expliquer pourquoi nous avions décidé de ne pas nous présenter au procès. Lorsqu'à l'audience du 20 février 2006, la présidente du tribunal — supposée être dans une position d'arbitre ne préjugant pas de la culpabilité des accusés — a suggéré à la Banque d'Algérie de se constituer partie civile contre son ancien gouverneur, elle ne fait que conforter l'analyse que nous avions présentée dans notre communiqué et elle justifie a posteriori notre position.

Pour conclure, je voudrais revenir à votre première question, celle sur l'exil : si exil il doit y avoir, ce ne sera pas notre choix mais la décision de ceux qui ont le pouvoir de faire condamner les Keramane alors que leurs dossiers sont vides. Mais personne ne peut effacer nos états de service au pays, car leur histoire est là ; on peut truquer un procès, on ne peut pas maquiller l'Histoire.

20. Votre jugement semble sans appel contre la magistrature algérienne...

Pas du tout. Nous avons de nombreux amis magistrats qui nous expriment leur sympathie tout en faisant état de leur amertume pour l'état des lieux dans la justice algérienne. Ce serait parjure que de ne pas reconnaître l'extrême correction du juge d'instruction de Chéraga qui nous a manifesté le plus grand respect. Certes, il a signé l'arrêt de renvoi, mais, comme le souligne la défense, il s'est abstenu de procéder, par exemple, à des confrontations. C'est sans doute une manière de prendre date avec l'histoire.

H. M.